

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire

Franck **LEFEVRE**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints
Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURE**,
Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**,
Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**, Evelyne **LESIEUR**, Elisabeth **BOCH**,
Roselyne **DAMINATO**.

ABSENTS : Claudine **RAMELLA-PEZZA**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc **HERMES**

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2017

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal, le compte rendu, pour des raisons techniques, n'est pas disponible.

2. Approbation des délibérations du CCAS

Corinne **COLLOMBET** présente le compte rendu de la réunion du CCAS du 7 décembre 2017, ainsi que les délibérations.

Courant 2018, les délibérations prises par le CCAS, ainsi que les budgets, seront envoyés en Préfecture par télétransmission pour le contrôle de la légalité.

Pour ce faire une convention (nommée ACTES) doit être signée avec la Préfecture.

La télétransmission des données se fera par l'intermédiaire d'une société tierce (DOCAPOST) ; coût de l'abonnement pour le CCAS : 40 €.

Le CCAS autorise son président, monsieur le maire à mettre en place la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires.

Pour cela il l'autorise à :

- signer la convention (ACTES) avec la Préfecture.
- accepter la télétransmission des données, via DOCAPOST.

Autres points discutés :

- l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 500€ pour une famille en difficulté.
- l'information sur la distribution faite du livret « Bien vivre ensemble » aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Julien-Montdenis.
- les remerciements aux bénévoles qui ont assuré la distribution des colis de Noël aux aînés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du CCAS

3. Versement de la subvention communale au CCAS

La subvention prévue au budget primitif 2017 de la commune est de 19 000 €.

Les dépenses du CCAS s'élèvent à 21 162,32 €, ses recettes sont de 5 517,59 €.

Il est donc proposé de verser la somme prévue au budget, soit 19 000€

Approbation à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

4. Décisions budgétaires modificatives

Il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires sur le budget général de la commune pour finir l'exercice 2017. Monsieur le maire propose au conseil d'approuver la décision modificative n°3 pour le budget principal de la commune.

DM n°3

Dépenses Recettes	Fonctionnement Investissement	Chapitre	Article	Intitulé	Operation	Montant par article	Montant voté par chapitre ou opération	Total par section
D	I	101	2188	Matériels divers	101	-2 600 €	-2 600 €	
D	I	103	2315	Voies et chemins	103	-12 200 €	-12 200 €	
D	I	111	2313	Espaces verts	111	-5 200 €	-5 200 €	
D	I	155	2313	Réseaux secs Rochelle/Capitaine Bulard	155	12 200 €	12 200 €	
D	I	511	21312	Groupe scolaire	511	-9 000 €	-9 000 €	-16 800 €
R	I	021	021	Virement de la section de fonctionnement		-16 800 €	-16 800 €	-16 800 €
D	F	011	61521	Charges à caractère général: terrains		5 200 €		
D	F	011	615221	Charges à caractère général: bâtiments		9 000 €		
D	F	011	61551	Charges à caractère général:matériel roulant		2 600 €	16 800 €	
D	F	012	6413	Charges de personnel:non titulaire		5 000 €		
D	F	012	6455	Charges de personnel:assurance		4 000 €	9 000 €	
D	F	023	023	virement à la section d'investissement		-16 800 €	-16 800 €	9 000 €
R	F	013	6419	Atténuation de charges		4 000 €	4 000 €	
R	F	74	74718	Dotations subventions et participations: autres		5 000 €	5 000 €	9 000 €

La DM n°3 est approuvée à l'unanimité.

De même il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires sur le budget annexe de la collectivité « eau et assainissement » concernant les remboursements aux différents syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver la décision modificative n°2 pour ce budget.

DM n°2

Dépenses Recettes	Fonctionnement Investissement	Chapitre	Article	Intitulé	Operation	Montant par article	Montant voté par chapitre ou opération
D	F	011	6287	Charges à caractère général:autres		-54 500 €	-54 500 €
D	F	67	6742	Charges exceptionnelles: subventions exceptionnelles d'équipement		54 500 €	54 500 €

La DM n°2 est approuvée à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

5. Remboursement des frais de déplacement lors d'une projection d'un film documentaire

Il s'agit des frais de déplacement de la personne qui a présenté le film « L'avion du lac » pour la bibliothèque dans le cadre du mois du film documentaire.
Les frais, au vu des justificatifs fournis, s'élèvent à 86,30 €.

Approbation à l'unanimité.

6. Approbation du prix de l'eau pour 2018

La loi NOTRE prévoit que l'eau fera partie des compétences obligatoires des communautés de communes en 2020. La question se pose de savoir si le 3CMA récupère cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

Le problème est qu'actuellement les disparités entre les communes sont trop importantes, d'où des problèmes d'harmonisation et surtout un problème d'investissement matériel et financier très lourd. Sans compter un délai de réalisation des travaux qui est important.

Dans l'immédiat 8 communes gardent la maîtrise de la gestion de l'eau, les communes de l'Arvan sont en gestion collective.

Monsieur le maire propose de passer l'abonnement de 28 € à 32 € l'an, soit une augmentation de 4 €, et de ne pas augmenter l'assainissement et la distribution. Sur la base de 945 compteurs actuellement en service, cela fait une recette supplémentaire escomptée de 3 780 €.

Le problème auquel l'on est toujours confronté est celui de se donner les moyens d'entretenir notre réseau, sinon l'accumulation des retards sera reportée aux générations suivantes.

La question soulevée, est que l'on incite les habitants de la commune à consommer moins d'eau, ce qui génère d'un côté moins de recettes et ce sont ceux qui font attention qui sont pénalisés, ainsi que les petits consommateurs du fait de l'augmentation de la part fixe.

Vote pour le prix de l'abonnement au réseau d'eau

- Contre : 1
- Abstention : 2
- Pour : 15

7. Redevance sur patrimoine France Télécom

Celle-ci s'élève pour 2017 à 1 979,16 € pour l'ensemble des équipements de France Télécom sur le territoire de la commune.

Approbation à l'unanimité.

8. Approbation réorganisation du service à la population et de l'agence postale

Suite au départ en retraite de l'adjoint administratif titulaire du poste d'accueil de la mairie, une réorganisation de ce service et de celui de l'agence postale est nécessaire. Après l'avis favorable du comité technique paritaire du CDG de la Savoie, 2 postes de 22h chacun doivent être créés et un poste à temps complet est supprimé. Les deux agents rempliront des fonctions d'accueil et de renseignement à la mairie mais aussi assureront le service postal.

Vote :

- Contre : 1
- Pour : 18

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

9. Création et suppression du poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet

Il s'agit de la suite logique du point précédent.

Vote :

- Contre : 1
- Pour : 18

10. Abrogation de l'ancien régime indemnitaire et prime de fin d'année

Cela consiste en la suppression du régime indemnitaire actuel comprenant le 13^{ème} mois pour les agents communaux et en la mise en place, du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le conseil décide d'appliquer la clause de sauvegarde qui permet de maintenir les montants des primes perçus par les agents (13^{ème} mois inclus). Ce nouveau dispositif a reçu un avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique de la Savoie.

Approbation à l'unanimité.

11. Instauration RIFSEEP, IHTS, IAT et indemnité spéciale pour la police, ISOE

Les primes versées jusqu'alors seront transformées en RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la commune qui sont éligibles au nouveau système. Les primes sont versées après arrêté du maire et sont conditionnées en partie par un entretien professionnel annuel avec le maire.

Approbation à l'unanimité.

Réinstauration de l'IHTS (paiement des heures supplémentaires).

Approbation à l'unanimité.

Pour les agents non éligibles au RIFSEEP : mise en place de l'ISOE, pour pallier la perte du 13^{ème} mois pour les assistants d'enseignement et mise en place de IAT et de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions pour les agents de police.

Approbation à l'unanimité.

12. Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de créer un poste non permanent compte tenu l'accroissement temporaire d'activité à la garderie périscolaire des écoles.

Il propose de recruter un agent non titulaire de droit public pour faire face ces besoins, dans les conditions fixées à l'article 3 1^o) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire C1 relevant du grade d'adjoint technique à temps non complet, 11h30 annualisé.

Approbation à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

13. Subvention exceptionnelle à l'association « Skate and Create »

Dans le cadre d'une manifestation au skate-park initiée par l'association « Skate and Create » l'association a réglé directement au fournisseur l'achat de 400,19 euros de matériel afin de rénover les modules.

La commune ne peut rembourser cette association sans une décision du conseil.

Approbation à l'unanimité.

14. Vente d'une parcelle communale / JOMARD

Un échange ancien de parcelles avait été fait avec la commune (acte notarié) mais qui n'avait pas été suivi d'effet. A la demande de la famille JOMARD, il est demandé la cession de la parcelle 691 pour l'Euro symbolique.

Approbation à l'unanimité.

15. Demande de subvention pour piste pastorale et forestière

Ce projet doit permettre le désenclavement des alpages de Montdenis et la forêt pour d'éventuelles exploitations futures.

Une bretelle permettra d'éviter le passage dans le village ; en l'état actuel les grumiers ne peuvent pas passer à cause du resserrement au niveau de l'ancienne école de Montdenis. Ces travaux permettront de prolonger la piste existante vers les alpages et les parties forestières.

Ces travaux s'élèvent à un montant estimatif de 78 000 à 103 000 €, avec une subvention possible du FEADER à hauteur de 60%.

16. Vente d'une parcelle commune / SIRTOMM

Proposition de vendre la parcelle 2219, située entre le SIRTOMM et la société Thévenin-Ducrot pour l'Euro symbolique. Cette parcelle n'offre aucun intérêt et est d'un entretien difficile.

Approbation à l'unanimité, moins José VARESANO et Patrick LESEURE qui ne prennent pas part au vote, en tant que délégués de la commune auprès du SIRTOMM.

17. Approbation de la convention ACTES (dématérialisation d'envois d'actes réglementaires et budgétaires)

Approbation de principe des envois en Préfecture, par télétransmission, au contrôle de la légalité.

Sont concernés :

- Les actes réglementaires : délibérations, arrêtés municipaux ...
- Les maquettes budgétaires.

L'État a créé une plateforme (TOTEM) et la commune doit passer par un prestataire, DOCAPOST (filiale de la Poste).

Coûts à la charge de la commune :

- Licence d'accès : 150 €.
- Abonnement annuel : 150 € (+ 40 € pour la CCAS – cf. Point 2 du compte rendu).
- Certificats : 92 € / an.

Approbation à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

18. Comptes rendus de réunions

Création de l'Office de tourisme intercommunal

La loi NOTRE impose aux communautés de communes de prendre la compétence tourisme, en conséquence les communes ne peuvent plus financer directement leurs offices de tourisme. A une exception, les offices de tourisme ayant obtenu leur classement pourront continuer à bénéficier de subventions communales.

La plupart des offices de tourisme de la 3CMA ont demandé leur classement, sauf Saint-Jean-de-Maurienne, Albiez-Montrond et les Bottières.

Une EPIC a été constituée, avec un budget de 500 000 €. La présidente est Sophie VERNEY, maire de Montricher-Albanne, et Pierre DOMPNIER, vice-président.

Commission communication et culture

Elle s'est réunie le 7 novembre 2017, pour faire le point sur les animations à venir.

19. Questions diverses

Le bulletin municipal est en voie de réalisation.

Une question est posée sur la dangerosité de la route Neuve, principalement liée au comportement de certains utilisateurs. Quelle solution ? Il est difficile d'en trouver de viables, d'autant plus qu'il s'agit d'une voie départementale. Le respect du code de la route et la responsabilisation des automobilistes pourraient être les meilleures solutions.